



METROLOGIE LEGALE



## Métrieologie légale du matériel de pesée

9 impasse Lou Haou  
B.P. 10 – Gazinet  
33611 CESTAS Cedex

Tel : 05-57-26-40-50  
Fax : 05-56-36-00-10  
@ : [infos@santelec.com](mailto:infos@santelec.com)

## METROLOGIE LEGALE

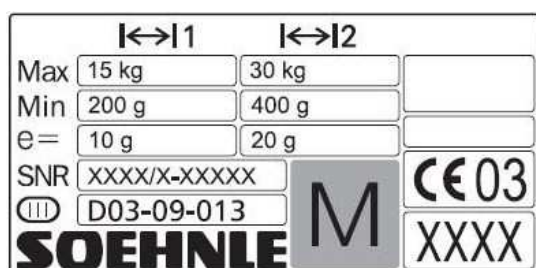
En France, tout instrument de pesage utilisé pour une application médicale est soumis à vérification et révision périodique par un organisme agréé par les autorités de la métrologie.

La vérification périodique contrôle la constitution et le fonctionnement de l'instrument. Une vignette (rouge ou verte) sur le produit certifie la vérification. Cette vérification est effectuée tous les ans ou tous les 2 ans. La révision périodique permet de régler l'instrument et vérifier ses performances métrologiques par rapport à un instrument neuf.

On distingue 4 classes de précision :

- I. Classe spéciale
- II. Classe fine
- III. Classe moyenne
- IV. Classe ordinaire

## CARACTERISTIQUES DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE SOEHNLE



<b>I↔I1</b>	Portées
<b>Max</b>	Valeur maximale
<b>Min</b>	Valeur minimale
<b>e=</b>	Valeur étalonnée (en chiffres)
<b>SNR</b>	Numéro de série de la balance
<b>CE03</b>	Label de conformité CE avec date d'application et prise d'effet de la validité d'étalonnage
<b>(III)</b>	Classe de précision
<b>D03-09-013</b>	Référence d'homologation CE
<b>XXXX</b>	Numéro d'immatriculation du service désigné qui a effectué le premier étalonnage
<b>M</b>	Signature de mise en service CE